

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie Mélubulles Inc.		Date d'inspection Le 08 juillet 2026
Nom de l'établissement Garderie Mélubulles 1 Inc.		Numéro de permis 2019517
Adresse 45 avenue 31 ième Edmundston NB E3V 2R6		Numéro de téléphone (506) 739-9264
Type de permis Garderie éducative à temps plein	Nombre maximal d'enfants 60	Âges des enfants PRÉSCOLAIRE ÂGE SCOLAIRE
Personnel SGE Geneviève Abud	Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
28(2) L'exploitant d'un établissement agréé procède une fois par mois aux exercices d'évacuation en cas d'urgence et en cas d'incendie.	28(2)	22 juil. 2026	
Commentaires: Chaque groupe fait ses pratiques de feu. Dans certains groupes les pratiques ne sont pas fait à tous les mois. Une pratique pourra être faite pour le mois de juillet.			
31(4) L'exploitant veille à ce que l'aire de jeu extérieure de l'établissement agréé : b) soit recouverte de plus d'une matière afin de permettre différents types d'activités.	31(4)(b)	17 juil. 2026	
Commentaires: En haut, dans le cabanon, il y a le matériel pour faire des bacs sensoriels, des bacs à sable, etc. Ceux-ci devront être installés afin que cet espace puisse être recouvert de plus d'une matière afin de permettre différents types d'activités.			
31(5.1) L'aire de jeu extérieure de la garderie éducative à temps plein ou à temps partiel comprend une zone ombragée dont la superficie minimale est de 0,45 m2 pour chaque enfant pouvant y être accueilli qui est visé au sous-alinéa 4(1)(g)(ii)	31(5.1)	17 juil. 2026	
Commentaires: Sur le perron du haut, les parasols qui sont rangés dans le cabanon devront être installés afin qu'il y ait une zone ombragée suffisante.			
33(3) L'exploitant d'un établissement agréé rédige chaque mois un plan concernant l'entre- tien et la vérification de tout équipement fixe, lequel comporte les renseignements suivants : a) les dates de vérification et de réparation; b) les mesures à prendre et celles qui ont été prises; c) le nom du membre du personnel qui a procédé aux vérifications.	33(3)	22 juil. 2026	
Commentaires: La vérification du parc n'a pas été complétée à chaque mois. Ceci pourra être fait pour le mois de juillet.			
39(2) L'établissement agréé est pourvu d'un espace distinct et sous clé qui est hors de la portée des enfants pour ranger : a) les produits toxiques, les produits chimiques et les produits d'entretien;	39(2)(a)	10 juil. 2026	
Commentaires: Dans la salle de bain individuel en haut, il y a une armoire de produits ménagers inaccessible aux enfants, mais celle-ci doit être barrée à clé. Il y a aussi au sous-sol, sous l'escalier, un espace qui contient des pots de peinture et produits toxiques qui doivent être barrés à clé.			

Commentaires généraux

Inspection de renouvellement effectuée le 8 juillet 2026

Lors de ma visite, j'ai constaté que le ratio éducatrice-enfants était respecté.

J'ai observé différentes périodes de la journée, notamment les jeux libres, les activités dirigées, les jeux extérieurs, la période de sieste, ainsi que les collations et le repas.

Il a également été confirmé que les heures de développement professionnel requises ont été complétées par la plupart des membres du personnel.

Lorsque les ajouts demandés auront été effectués, des photographies pourront être transmises par courriel à titre de vérification. Au besoin, une visite de suivi sur place pourra également être réalisée.

original signé par
Geneviève Abud

Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 08 juillet 2026

Date

original signé par
Lucie Levesque

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 08 juillet 2026

Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"